MEESCHAERT

ASSET MANAGEMENT

RAPPORT ANNUEL

MAM EUROPA SELECT

Code LEI : 969500ILHUZ8IKVJA881

30 décembre 2022

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

MEESCHAERT
ASSET MANAGEMENT

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements 2

Politique d'investissement 9

Déontologie 13

COMPTES ANNUELS 17

Bilan Actif

Bilan Passif

Hors Bilan

Compte de résultat

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables

Evolution de l'actif net

Complément d'information 1

Complément d'information 2

Ventilation par nature des créances et dettes

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan

Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle

Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation

Affectation des sommes distribuables

Résultats et autres éléments

Inventaire

RAPPORT DE GESTION

1. Orientation des placements

CLASSIFICATION

Actions internationales.

OPC d'OPC

Moins de 10 % de l'actif net

OBJECTIF DE GESTION

MAM Europa Select est un FCP dont l'objectif de gestion est d'offrir une croissance du capital à long terme par le biais d'un portefeuille investi en actions d'entreprises des pays de l'Union Européenne. A titre purement indicatif, l'indice Euro Stoxx Net Total Return pourra être utilisé comme indicateur de comparaison à posteriori de la performance.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

INDICATEUR DE REFERENCE

Notre approche ne consiste pas à répliquer un étalon de référence, des comparaisons avec l' Euro Stoxx Net Total Return restent cependant possibles à long terme.
L'indice EURO STOXX est un sous-ensemble des titres euro de l'indice STOXX Europe 600. Avec un nombre variable de composants, l'indice représente les sociétés de grande, moyenne et petite capitalisation de 11 pays de la zone euro. Il est calculé dividendes réinvestis. Cet indice est administré STOXX Limited par et disponible sur le site : https://www.stoxx.com
Ticker Bloomberg : SXXT Index

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

Notre approche est une gestion active de convictions, sans a priori de style, ni de taille.
Notre processus de gestion donne la priorité à la micro-économie et aux fondamentaux économiques des sociétés. Notre sélection de valeurs repose à la fois sur des critères quantitatifs (rentabilité des capitaux investis, structure et solidité financière, analyse des tendances et des données de marché, croisée avec l'analyse fondamentale…) et sur des critères qualitatifs (analyse du secteur d'activité de l'entreprise et son environnement concurrentiel, entretien avec les dirigeants, etc.). La gestion est également très attentive à la configuration technique de la valeur et privilégie les titres présentant une performance absolue et/ ou relative favorable par rapport à l'indice et/ ou aux secteurs de l'entreprise.
La gestion privilégie des titres libellés en euro mais pourra à titre de diversification investir dans des titres non libellés en euro dans la limite de 20% de l'actif net.

Le portefeuille est exposé à hauteur de 60% au moins sur les marchés actions des pays de l'Union Européenne.

Le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.

La sélection des instruments financiers n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de la Gouvernance («critères ESG»).
Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions : Le portefeuille est en permanence investi à hauteur de 75% au moins en actions et autres titres éligibles au PEA des marchés d'actions des pays de l'Union Européenne sans a priori de taille ou de secteurs d'activité.

Parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle : L'investissement en parts ou d'actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, s'effectuera en OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion respectant les 4 critères d'éligibilité décrits à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. Il ne dépassera pas 10 % de l'actif net.

Titres de créances, instruments monétaire et obligations : A titre accessoire, le Fonds peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés. La sélection de ces actifs est basée sur l'analyse interne par les équipes de gestion du fonds de l'ensemble du marché des marchés obligataires et monétaires afin de sélectionner les titres obligataires considérées par les gérants comme étant celles ayant le profil rendement/risque le plus attrayant. Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations

mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note. Dans la limite de 10% de l'actif net, le Fonds pourra investir dans des titres à caractère spéculatif non notés ou notés "High Yield". Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit…) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.
Le fonds privilégiera des titres cotés en euro.

Instruments dérivés

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou organisés. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une position exposition synthétique sans rechercher de surexposition.
Les engagements ne pourront excéder 100 % de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :
◆ Réglementés
◆ Organisés
◇ De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
◆ Action ;
◇ Taux ;
◆ Change ;
◇ Crédit ;
◇ Autres risques (à préciser) ;

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :
◆ Couverture ;
◆ Exposition ;
◆ Arbitrage ;
◇ Autres natures ;

Nature des instruments utilisés :
◆ Futures ;
◆ Options ;
◇ Swaps ;
◇ Change à terme ;
◇ Dérivés de crédit ;
◇ Autres nature (à préciser) ;

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
◇ Couverture du risque de taux ;
◇ Couverture du risque de crédit ;
◆ Couverture du risque actions ;
◆ Couverture du risque de change ;
◆ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques : actions et change ;
◇ Autre stratégie

Les contrats à terme sont utilisés comme instruments, peu onéreux et liquides, en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques actions ou change.
Il ne sera pas recherché de surexposition.
Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap.
La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.
Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

Titres intégrant des dérivés
Titres intégrant des dérivés simples : le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples. Les bons de souscription resteront dans la limite de 10% de l'actif net et les obligations convertibles ou échangeables dans la limite de 10% de l'actif net.
Titres intégrant des dérivés complexes : Le fonds n'aura pas recours à des titres intégrant des dérivés complexes.

Dépôts : Néant.

Emprunts d'espèces : Dans le cadre de son fonctionnement normal (souscription/rachats) et dans la limite de 10% de son actif, l'OPCVM peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant.

Contrats constituant des garanties financières : Dans le cadre de la conclusion d'instruments financiers à terme conformément à la réglementation applicable, le FCP pourra être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière dans un but de réduction du risque de contrepartie. Cette garantie financière peut être donnée sous forme de liquidité ou en titres financiers.
L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement. Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gérant dans le cadre de la stratégie d'investissement décrite au paragraphe précédent. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers sur lesquels le FCP sera investi.
La valeur liquidative est susceptible de connaître une volatilité du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.
Il est nécessaire de préciser que la gestion du FCP n'étant ni indicielle, ni benchmarkée, la performance du FCP pourra, le cas échéant s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, l'Euro STOXX Net Total Return.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque de perte en capital : Le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

Risque action : Le fonds peut, à tout moment, être sensible aux variations de cours affectant les marchés actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part, par des facteurs extérieurs tels que des développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de change : Une part de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence du portefeuille, l'Euro, le fonds peut être affectée selon le sens des opérations, à la baisse (en cas d'achat) ou à la hausse (en cas de vente), par une modification ou par toute fluctuation des taux de change.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque en matière de durabilité : Il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risques accessoires : ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10% de son actif :

Risque lié à l'investissement sur des sociétés de petites capitalisations / small cap : Les marchés de petites capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques (capitalisations boursières < 150 millions d'euros) peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Les petites capitalisations négociées sur Alternext ou sur le marché libre (marché non réglementé), qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et qui sont susceptibles de rencontrer des risques de liquidités sont, en général, plus volatiles que les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de taux : Le fonds sera investi en obligations ou autres titres à revenu fixe qui peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe grimpent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque les taux se resserrent. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit **:** Le fonds peut être investi en titres de créances ou obligations d'émetteurs privés ou publics et ainsi être exposé au risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaillance de l'émetteur. Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur ce qui peut réduire la liquidité des titres de tel ou tel émetteur et avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds, notamment, en cas de liquidation par le Fonds de ses positions dans un marché au volume de transactions réduit.

Risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents : les titres d'émetteurs issus des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte voire ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires. En outre, les mouvements de baisse peuvent être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés créant ainsi un risque de volatilité. Ces éléments peuvent entrainer une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« high yield ») : Le portefeuille peut être exposé en titres de créances ou obligations et être exposé au risque de crédit sur les émetteurs. Ces titres, représentant une créance émise par les entreprises ou les états, présentent un risque de crédit ou de signature. Ce risque augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur en raison d'une notation « High Yield ». En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 10 % au risque de crédit sur des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés « High Yield ». Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entrainer un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterhouseCoopers Audit.

2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

L'année 2022 a été une année singulière pour les marchés actions qui ont été chahutés par la crise Ukrainienne, une envolée du prix des matières premières, une inflation poussée à des niveaux records ainsi qu'une hausse historique des taux décidée par les banques centrales à travers le monde. En termes de croissance économique, de nombreux secteurs ont connu un ralentissement en raison de problèmes d'approvisionnement, de l'impact de l'inflation sur les marges et de la pression sur le budget des consommateurs. Cette conjonction de facteurs, au sortir des années covid a poussé les investisseurs à la méfiance à l'égard des actifs risqués et notamment les actions.
En 2022, Le MSCI World a enregistré une performance de -19.6%, la croissance mondiale devrait atteindre les 3.3%. Il faut remonter à 2008 pour retrouver une année boursière aussi décevante, néanmoins il existe d'importantes disparités entre les secteurs, les entreprises ayant profité du changement de tendance en matière de souveraineté écologiques et environnementale des Etats ainsi que la défense ont beaucoup mieux performé sur l'année profitant de différents plans gouvernementaux.
L'inflation a été au centre de l'attention des investisseurs tout au long de l'année 2022, c'est elle qui dans un premier temps, qualifiée de « transitoire » a poussé les différents banquiers centraux à serrer la vis monétaire à grands coups de hausse de taux. Les investisseurs ont scruté le moindre signe d'inflexion ou a minima un changement de ton des banquiers centraux.
En comparaison avec l'année passée, les banques centrales ont eu un ton bien moins accommodant laissant place à une remontée des taux historique. Les bilans restent élevés notamment celui de la Banque centrale européenne mais tend à fortement diminuer dans les prochains mois. La modification de la marge de contrôle des taux par la Boj (Banque du Japon) a également été une surprise hawkish de cette fin d'année 2022.
Les prix des matières premières se sont envolés et en particulier en Europe où elles ont provoqué une explosion des prix de l'énergie jusqu'à atteindre des niveaux inédits, le dollar a aussi fortement progressé face à l'euro (+6.5% sur l'année).
Du point de vue boursier, la volatilité a été très forte tout au long de l'année. Le point bas de l'année a été touché en fin de mois de septembre en Europe et au début du mois d'octobre aux Etats-Unis. L'Europe à tout de même surperformé les autres zones géographiques avec un Stoxx 600 qui termine l'exercice avec une performance de -12.3% contre -19.2% pour le SP 500 et -15.5% pour l'Hang Seng.
Au niveau microéconomique 2022, a été une année plutôt compliquée. En Europe, les bénéfices des entreprises devraient croitre de +9.43 % alors que le consensus s'attendait à +18.6 % en début d'année. Cela démontre une année difficile pour les entreprises qui ont réussi à limiter les différents impacts macroéconomiques sur leurs activités. Les entreprises ont malgré les différentes crises réussies à se restructurer et à protéger une partie de leurs marges.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Le fonds MAM Europa Select a clôturé l'année avec une performance de -17.76% pour la part C et -16.85% pour la part I, l'indice MSCI EMU (MDEEMUN Index) clôture l'année avec une performance de -12.31%.

MAM Europa Select a débuté l'année investi à hauteur 99%. Au fur et à mesure de l'évolution des marchés, le fonds s'est constitué une poche de cash en coupant les positions sur les titres les plus

exposées à la Russie ainsi qu'aux nombreux chocs, à la moitié de l'année, la poche de cash s'élevait à 6.75%. Durant la seconde partie d'année, le fonds a saisi les opportunités de marché pour réinvestir le cash disponible. Les plus bas de septembre et octobre ont été l'occasion de renforcer l'exposition actions sur des niveaux plus qu'intéressants. Le fonds a clôturé l'année 2022 investi à hauteur de 99%.

MAM Europa Select a su profiter de son profil opportuniste et sans biais de style pour jouer différents types de valeurs.

Au cours du premier semestre, le fonds a ajusté sa stratégie d'investissement en réduisant son exposition aux valeurs cycliques et en renforçant ses positions dans les valeurs à faible béta ou liées à la défense et à l'énergie, telles que Safran, Thales, Deutsche Telekom, Gaztransport et Technigaz. Les positions en Heineken, Universal Music, Cellnex Telecom ont également été renforcées. À l'inverse, le fonds a réduit son exposition aux valeurs de croissance, défensives et à des "gagnants" de la crise du COVID, telles qu'Eurofins, Adyen etSanofi. La position en Prosus a été vendue au cours du trimestre.

Au début du second semestre, le fonds était bien positionné pour faire face à divers chocs économiques, tels que la crise ukrainienne, l'inflation galopante, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et la non-réouverture des économies. Le fonds a poursuivi sa stratégie d'investissement avec l'entrée en portefeuille de Safran, fournisseur français de matériels et de systèmes de défense.

Au cours de la seconde moitié de l'année, le fonds a pris des profits sur certaines valeurs de consommation qui avaient fortement progressé, telles que Porsche et Heineken, ainsi qu'une prise de profits sur Thales, l'entreprise française a bénéficié du regain d'attractivité du secteur de la défense et de l'armement. D'autres titres, tels que Zalando, Ferrari, Deutsche Telekom et Worldline, ont fait leur entrée en portefeuille en raison de l'augmentation de la tendance vers les paiements dématérialisés. Grifols a été vendue en raison de retards sur les résultats attendus.

En fin d'année, le fonds a réduit son exposition au luxe en prévision d'un démarrage plus difficile en 2023 et d'une récession potentiellement plus forte que prévu. Les positions en LVMH, L'Oréal et Essilorluxottica ont été allégées, tandis que la pondération de Novo Nordisk a été réduite en raison de son exclusion de l'univers ISR suite à certaines controverses, notamment sur les fixations de prix. La position sera complètement clôturée au cours des mois suivant le début de l'année 2023.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

Pour 2023, parmi les thèmes ayant animé 2022, à savoir les chocs d'approvisionnements, le conflit en Ukraine, le changement de dogme autour de l'indépendance énergétique, une inflation très élevée et des hausses des taux historiques ; certains d'entre eux devraient rester décisifs tout au long de 2023. Bien que l'essentiel de la hausse des taux ait eu lieu durant l'année passée, 2023 devrait en contenir encore quelques-unes mais avec une prudence accrue du côté des banques centrales. De son côté, la Chine devra se relancer pour devenir un moteur de la croissance mondiale.
Après des années de politique monétaire accommodantes, le quantitative tightening devrait se poursuivre en 2023. La Banque centrale européenne va s'attacher à faire diminuer son bilan. Elle s'est engagée dès mars 2023 à progressivement stopper l'Asset Purchase Programme à hauteur de 15 milliards d'euros par mois en moyenne.

Parmi les autres risques identifiés, l'inflation persistante, les différents variants du Covid et les tensions géopolitiques persistant autour de la Russie ainsi qu'entre la Chine et Taiwan.
Les craintes de récessions risquent de se transformer en réalité pour les économies développées. Il faudra scruter les résultats et les guidances des entreprises. Allons-nous nous diriger vers un soft ou hard landing ?
Le marché de l'emploi aux Etats-Unis sera aussi une donnée à surveiller. Celle-ci sera au centre de l'attention de la Fed et tout particulièrement de Jerome Powell qui a mis l'accent dessus à plusieurs reprises. Le pivot de la Fed tant attendu proviendra certainement à la suite d'une dégradation marqué du marché de l'emploi.
Les thématiques que nous privilégions :

- Des titres bénéficiant de pricing power, capables de couvrir l'inflation sur le coût des intrants,
- Des entreprises dont le momentum des bénéfices reflète la bonne visibilité de leur activité,
- Des entreprises exposées au super cycle d'investissement, notamment dans la transition énergétique,
- Des entreprises susceptibles de bénéficier du Green Deal européen, des plans de relance et de sortir gagnantes structurellement de la crise et/ou capable de tirer profit des mutations fondamentales,
- Renforcer la consommation dans un contexte de réouverture des économies au fur et à mesure de l'amélioration des conditions sanitaires (services, loisirs, tourisme)

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :
MAM EUROPA SELECT C cap -17.76 %
MAM EUROPA SELECT I cap -16.85 %

Le benchmark du fonds réalise une performance de -12.31% sur cette période.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
CREDIT AGRICOLE	FR0000045072	1649104,96	2047982,06
BNP PARIBAS	FR0000131104	1328211,67	1839110,97
NOVO NORDISK -B-	DK0060534915	1599383,05	1526047,55
INTESA SANPAOLO	IT0000072618	1128956,69	1588067,02
SHELL PLC.	GB00B03MLX29	1740337,6	759795,86
MERCEDES BENZ GR	DE0007100000	1484769,82	778159,45
BAE SYSTEMS PLC	GB0002634946	1480240,91	488421,92
TOTALENERGIES SE	FR0000120271	0	1685028,25

GRIFOLS SA SHARES A	ES0171996087	793018,41	823662,54
PROSUS NV	NL0013654783	645782,86	927339,27

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Néant.

Actifs investis en titres ou droits éligibles au PEA à la fin de l'exercice

Cet OPCVM est éligible au PEA. Il détient 86.12 % de l'actif net en instruments éligibles.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Changement de l'indice de référence : MSCI par STOXX
- Mise à jour texte SFDR
- Mise à jour texte FDGV

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

- Suppression des droits d'entrée et des droits de sortie.

3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Meeschaert Asset Management, qui peuvent s'y référer à tout moment.

Meeschaert AM est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet https://meeschaert-am.com/ à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujetti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations règlementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site www.meeschaert-am.com . Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 6 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Eléments qualitatifs**

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.
Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.
La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :
- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.
L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :
- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :
- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
  - ✓ Présence ;
  - ✓ Performance individuelle.
  - ✓ Résultats de MAM
  - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :
Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.
La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.
La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.
La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernés. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

- **Eléments quantitatifs**

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).
Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2022 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 3 951 498 € (salaires de base tous types de contrats confondus).
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 1 267 700 €.
- Nombre de bénéficiaires : 72 (ensemble des collaborateurs ayant perçu une rémunération au cours de l'année 2022, tous types de contrats confondus).

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ;
Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 603 976 €.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 1 892 181€

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.

COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.

MAM EUROPA SELECT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

MAM EUROPA SELECT
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MAM EUROPA SELECT relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.04.14 18:40:42 +0200

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**35 554 497,56**	**51 510 169,70**
Actions et valeurs assimilées	**35 554 497,56**	**51 510 169,70**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	35 554 497,56	51 510 169,70
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**0,00**	**0,00**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**48 386,94**	**0,00**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	48 386,94	0,00
COMPTES FINANCIERS	**832 450,17**	**386 577,54**
Liquidités	832 450,17	386 577,54
TOTAL DE L'ACTIF	**36 435 334,67**	**51 896 747,24**

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	35 424 105,52	46 968 186,89
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	616 521,23	4 575 579,66
Résultat de l'exercice (a,b)	151 095,17	262 129,38
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**36 191 721,92**	**51 805 895,93**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**243 612,75**	**90 851,31**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	243 612,75	90 851,31
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**36 435 334,67**	**51 896 747,24**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 285,22	74,06
Produits sur actions et valeurs assimilées	973 368,64	1 303 115,94
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**974 653,86**	**1 303 190,00**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	5 875,45	9 825,25
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**5 875,45**	**9 825,25**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**968 778,41**	**1 293 364,75**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	798 011,02	1 040 265,67
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**170 767,39**	**253 099,08**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-19 672,22	9 030,30
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**151 095,17**	**262 129,38**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPCVM	*Assiette*	*Taux Barème*
1 & 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net (déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management)	**Part C** 2 % TTC* Taux maximum **Part I** 0,90 % TTC* Taux maximum
3	Frais indirects maximum	Actif net	Non significatif**
4	commissions de mouvement - Société de gestion : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : Max 0,45% TTC*
5	Commissions de sur-performance	Actif net	15% TTC maximum de la surperformance du FCP au-delà de l'indice de référence. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

*La société de gestion Meeschaert Asset Management n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes.
**OPCVM investissant au maximum 10% dans d'autres OPC

Modalité de calcul de la commission de surperformance :

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :
La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.
Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul :
Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de
Référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La performance du Fonds est calculée selon la méthode dite indicée.
La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.
La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence :
Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation :
La commission de surperformance se calcule sur une période d'observation de 12 mois allant du 1er janvier au dernier jour de bourse du mois de décembre.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).

- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation . Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement :
A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.
En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts MAM EUROPA SELECT C	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM EUROPA SELECT I	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**51 805 895,93**	**54 118 176,22**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	870 713,16	5 981 712,94
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-7 745 518,13	-16 650 847,57
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 900 888,78	6 764 265,59
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 820 643,60	-1 275 375,69
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-363 777,68	-460 883,33
Différences de change	-191 907,58	181 394,65
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-9 434 696,35	2 894 354,04
Différence d'estimation exercice N	*3 386 942,37*	*12 821 638,72*
Différence d'estimation exercice N-1	*-12 821 638,72*	*-9 927 284,68*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	170 767,39	253 099,08
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**36 191 721,92**	**51 805 895,93**

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**0,00**	**0,00**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**0,00**	**0,00**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**0,00**	**0,00**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	832 450,17	2,30
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	832 450,17	2,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 DKK		Devise 3 USD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	4 120 253,01	11,38	1 059 530,69	2,93	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	19 204,49	0,05	0,00	0,00	29 182,45	0,08	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	48 386,94
TOTAL DES CRÉANCES		**48 386,94**
DETTES		
	Rachats à payer	181 937,35
	Frais de gestion fixe	60 566,67
	Frais de gestion variable	1 108,73
TOTAL DES DETTES		**243 612,75**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-195 225,81**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM EUROPA SELECT C		
Parts souscrites durant l'exercice	1 921,438	870 713,16
Parts rachetées durant l'exercice	-14 648,445	-6 957 993,13
Solde net des souscriptions/rachats	-12 727,007	-6 087 279,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	79 023,176	
Part MAM EUROPA SELECT I		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-80,000	-787 525,00
Solde net des souscriptions/rachats	-80,000	-787 525,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	116,214	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM EUROPA SELECT C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM EUROPA SELECT I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION(*)

	30/12/2022
Parts MAM EUROPA SELECT C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	782 588,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,02
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	1 108,73
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM EUROPA SELECT I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	14 314,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,91
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

(*) Les frais de gestion mentionnés comprennent les honoraires juridiques liés à l'action en cours sur la réclamation de retenue à la source prélevées sur les dividendes d'actions européennes versés aux fonds lors des années antérieures. Ils représentent 6 797,54 euros.

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	151 095,17	262 129,38
Total	**151 095,17**	**262 129,38**

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM EUROPA SELECT C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	133 689,36	227 593,36
Total	**133 689,36**	**227 593,36**

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM EUROPA SELECT I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	17 405,81	34 536,02
Total	**17 405,81**	**34 536,02**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	616 521,23	4 575 579,66
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**616 521,23**	**4 575 579,66**

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM EUROPA SELECT C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	597 086,45	4 370 442,29
Total	**597 086,45**	**4 370 442,29**

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM EUROPA SELECT I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	19 434,78	205 137,37
Total	**19 434,78**	**205 137,37**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**55 985 346,12**	**59 154 791,24**	**54 118 176,22**	**51 805 895,93**	**36 191 721,92**
Parts MAM EUROPA SELECT C en EUR					
Actif net	52 328 545,97	55 257 344,67	52 302 976,67	49 468 460,80	35 040 543,33
Nombre de titres	134 464,446	117 537,122	113 475,228	91 750,183	79 023,176
Valeur liquidative unitaire	389,16	470,12	460,91	539,16	443,42
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-10,72	-11,12	-18,64	47,63	7,55
Capitalisation unitaire sur résultat	1,85	0,04	-4,32	2,48	1,69
Parts MAM EUROPA SELECT I en EUR					
Actif net	3 656 800,15	3 897 446,57	1 815 199,55	2 337 435,13	1 151 178,59
Nombre de titres	438,010	382,214	180,214	196,214	116,214
Valeur liquidative unitaire	8 348,66	10 197,02	10 072,46	11 912,68	9 905,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-229,97	-238,82	-405,92	1 045,47	167,23
Capitalisation unitaire sur résultat	117,04	104,78	-30,98	176,01	149,77

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	3 370	429 540,20	1,19
ALLIANZ SE-REG	EUR	5 600	1 125 040,00	3,11
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	18 800	350 394,40	0,97
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	40 900	1 162 787,00	3,22
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	9 100	558 740,00	1,55
PORSCHE A HOLDING	EUR	8 400	430 416,00	1,18
SAP SE	EUR	6 450	621 715,50	1,71
SYMRISE AG	EUR	5 300	538 745,00	1,49
VONOVIA SE	EUR	32 000	704 640,00	1,95
ZALANDO SE	EUR	17 100	566 181,00	1,56
TOTAL ALLEMAGNE			**6 488 199,10**	**17,93**
DANEMARK				
NOVO NORDISK AS	DKK	8 400	1 059 530,69	2,93
TOTAL DANEMARK			**1 059 530,69**	**2,93**
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	15 600	757 380,00	2,09
FERROVIAL SA	EUR	30 000	734 100,00	2,03
IBERDROLA SA	EUR	74 822	817 804,46	2,26
TOTAL ESPAGNE			**2 309 284,46**	**6,38**
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	7 227	956 854,80	2,64
AXA	EUR	35 100	914 530,50	2,53
BNP PARIBAS	EUR	8 200	436 650,00	1,20
CAPGEMINI SE	EUR	4 200	654 990,00	1,81
CREDIT AGRICOLE	EUR	42 300	415 851,30	1,15
ENGIE	EUR	64 000	856 832,00	2,37
ESSILORLUXOTTICA	EUR	6 300	1 065 960,00	2,94
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	1 510	150 698,00	0,41
L'OREAL	EUR	3 200	1 067 520,00	2,95
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	2 450	1 665 755,00	4,60
PERNOD RICARD	EUR	6 450	1 185 187,50	3,28
SAFRAN SA	EUR	3 200	374 144,00	1,04
SANOFI	EUR	2 500	224 600,00	0,62
SEB	EUR	10 800	845 100,00	2,33
THALES	EUR	3 000	357 900,00	0,99
VIVENDI	EUR	25 800	229 981,20	0,64
WORLDLINE SA	EUR	12 300	449 319,00	1,24
TOTAL FRANCE			**11 851 873,30**	**32,74**
IRLANDE				
FLUTTER ENTERTAINMENT PLC-DI	GBP	1 300	165 480,93	0,46
KINGSPAN GROUP	EUR	8 400	424 872,00	1,17
TOTAL IRLANDE			**590 352,93**	**1,63**
ITALIE				
FERRARI NV	EUR	3 700	740 740,00	2,04

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MONCLER SPA	EUR	23 300	1 153 350,00	3,19
TOTAL ITALIE			**1 894 090,00**	**5,23**
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	4 600	308 476,00	0,86
TOTAL LUXEMBOURG			**308 476,00**	**0,86**
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	440	566 896,00	1,56
AIRBUS SE	EUR	11 500	1 276 730,00	3,53
ASML HOLDING NV	EUR	3 600	1 813 680,00	5,01
HEINEKEN	EUR	4 000	351 520,00	0,97
KONINKLIJKE DSM	EUR	7 500	857 250,00	2,37
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	40 800	918 408,00	2,54
TOTAL PAYS-BAS			**5 784 484,00**	**15,98**
ROYAUME-UNI				
ASHTEAD GROUP PLC	GBP	20 200	1 074 989,01	2,97
ASTRAZENECA PLC	GBP	6 700	847 424,26	2,34
BAE SYSTEMS PLC	GBP	110 000	1 061 639,59	2,94
COMPASS GROUP PLC	GBP	23 200	501 572,84	1,39
DIAGEO	GBP	11 400	469 146,38	1,30
LINDE PLC	EUR	4 300	1 313 435,00	3,62
TOTAL ROYAUME-UNI			**5 268 207,08**	**14,56**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**35 554 497,56**	**98,24**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**35 554 497,56**	**98,24**
Créances			**48 386,94**	**0,13**
Dettes			**-243 612,75**	**-0,67**
Comptes financiers			**832 450,17**	**2,30**
Actif net			**36 191 721,92**	**100,00**

Parts MAM EUROPA SELECT C	**EUR**	**79 023,176**	**443,42**
Parts MAM EUROPA SELECT I	**EUR**	**116,214**	**9 905,67**

MEESCHAERT
ASSET MANAGEMENT